# TARIF DE LOCATION

## Buvette du stand de Valeyres-sous-Rances

| | |
|---|---|
| Location le : | dès : |

---

**Locataire :**

Nom : Prénom :

Adresse : Localité :

No tél : No portable :

---

| **Tarif de base** | |
|---|---|
| Membres: Frs 100.- | |
| Autres: Frs 200.- | |

| | | |
|---|---|---|
| **Tarif linge** Frs 2.-/pièce | Nbr : | |

| | |
|---|---|
| **Décompte conciergerie** | |

| | |
|---|---|
| **TOTAL** | |

Conditions de paiement : Pour les non-résidents : la facture est envoyée avant la date de location. Les clés de la buvette ne seront remises qu'après paiement de cette facture.
Pour les résidents et non-résidents : un décompte final sera envoyé après l'état des lieux.

Conditions de location : Les locaux doivent être rendus propres, balayés et récurés (voir au dos). Tout contrat doit être signé par une personne majeure. Lors de locations réunissant des mineurs, la présence d'adultes sera obligatoire jusqu'à la fin de la soirée.

Remise des locaux : Le responsable de la location devra obligatoirement être présent lors de la remise des locaux. Lorsque les locaux ne sont pas restitués en ordre, les heures de nettoyage sont facturées, en sus, au locataire au prix de **Frs 60.-/heure**.

**Lors d'une résiliation de location, une dédite de Frs 50.- sera facturée au locataire.**

La clé des locaux est remise de main à main. En cas de perte de celle-ci, il sera facturé au locataire un montant de Frs 2000.- pour le renouvellement des combinaisons.

**Confirmation de réservation**

Clé remise le : ……

Clé rendue le : ……..

signature du locataire :……

Signature du locataire : ……

Signature du concierge :……..

# DIRECTIVES GENERALES

**Nettoyages des locaux après utilisation**

**Buvette** : - Tables à nettoyer
- Sol à balayer et à récurer

**Cuisine** : - Vaisselle à laver et à ranger selon plan dans les armoires
- Cuisinière et four à nettoyer
- Evier et plan de travail à nettoyer
- Sol à balayer et à récurer
- Tiroirs réfrigérants à vider et à nettoyer
- Appareils électriques à mettre hors tension
- Poubelle à vider

**Sanitaires** : - cuvette et lunettes à nettoyer soigneusement
- Sol à balayer et récurer
- Poubelles à vider
- Lavabos à nettoyer

**Extérieur** : - bouteilles et papiers à ramasser, si nécessaire

Dans les cas où les locaux ne sont pas restitués selon l'état souhaité, les heures de nettoyage effectuées par le concierge sont facturée au locataire au prix de Frs 60.-/heure.

Il est obligatoire de respecter la tranquillité du voisinage dès 22 heures, en évitant tous bruits à l'extérieur du bâtiment, notamment sur la place de parc.

La Société se réserve le droit de ne plus accorder de location aux personnes qui n'observeraient pas les directives susmentionnées.

Les dégâts éventuels constatés lors de l'état des lieux seront facturés au locataire.

# PARKING

Lors de grandes manifestations, le parking devra être organisé sous la responsabilité du locataire.

# TRI DES DECHETS

Les déchets seront repris par le locataire **ou** une taxe de Frs 50.- (minimum) sera perçue en plus du prix de location, pour financer l'évacuation des déchets par la société.

**Les déchets devront être préalablement triés de la façon suivante** :
- Tonneau PET⇨ toutes les bouteilles en PET
- Tonneau verre ⇨ bouteilles, verre cassé
- Containers 240 litres ⇨déchets ménagers qui ne trouvent pas leur place dans les autres tonneaux

Si les déchets ne sont pas correctement triés, la Société se réserve le droit de facturer le tri au tarif de l'heure de conciergerie.

La Société